



Assemblée générale

Cinquante-quatrième session

92^e séance plénière

Mardi 14 mars 2000, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Gurirab (Namibie)

*En l'absence du Président, M. Ingólfsson (Islande),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 20 de l'ordre du jour (suite)

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophes fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale

b) Assistance économique spéciale à certains pays ou régions

Projet de résolution (A/54/L.80)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte qui va présenter le projet de résolution A/54/L.80.

M. Aboul Gheit (Égypte) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe africain, j'ai l'honneur de présenter, au titre du point 20 b) de l'ordre du jour, le projet de résolution qui porte la cote A/54/L.80 et qui s'intitule «Assistance à Madagascar frappé par les cyclones tropicaux».

Le projet de résolution comporte un préambule de six alinéas et un dispositif de sept paragraphes. Dans le préambule du projet de résolution, l'Assemblée générale se dit

gravement préoccupée par les dommages considérables et la dévastation causés par les cyclones tropicaux Eline et Gloria et les inondations qui ont frappé Madagascar. Elle note avec préoccupation que ces catastrophes naturelles sont aggravées par différentes épidémies, causant ainsi des pertes de vie humaine. De plus, tout en reconnaissant les efforts que le Gouvernement et le peuple malgaches déploient en vue d'apporter des secours et une assistance d'urgence aux victimes de ces calamités, l'Assemblée générale reconnaît qu'une assistance internationale est nécessaire pour prévenir ou atténuer les conséquences de cette catastrophe, à la fois pour les secours d'urgence, le relèvement et la reconstruction des infrastructures.

Dans le dispositif du projet de résolution, l'Assemblée générale exprime sa solidarité avec le Gouvernement et le peuple malgaches, et note avec satisfaction les efforts que le Gouvernement et le peuple malgaches déploient en vue d'apporter rapidement secours aux victimes par leurs propres moyens. L'Assemblée générale exprime également sa gratitude à la communauté internationale, y compris les organes et organismes des Nations Unies, des mesures qu'elle a prises pour compléter les efforts du Gouvernement malgache en matière d'opérations de secours et d'assistance d'urgence, et prie tous les États ainsi que les organisations internationales d'apporter d'urgence un appui supplémentaire à Madagascar de façon à alléger le fardeau économique et financier que devra supporter le peuple malgache durant la période d'urgence et pendant le processus ultérieur de relèvement. Enfin, l'Assemblée générale demande au

Secrétaire général de prendre toutes les mesures voulues pour continuer à mobiliser et à coordonner l'assistance humanitaire des institutions spécialisées et autres organes et organismes des Nations Unies afin de seconder les efforts déployés par le Gouvernement malgache.

Je souhaite à ce stade-ci attirer l'attention des membres sur une révision mineure à apporter au paragraphe 7 du dispositif. Ce paragraphe se lirait maintenant comme suit :

«Prie le Secrétaire général de lui faire rapport à sa cinquante-cinquième session, au titre du point à l'ordre du jour portant sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophes fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale, par le biais du Conseil économique et social, lors du prochain segment humanitaire de sa session de fond de 2000 sur l'application de la présente résolution.»

L'ampleur exacte de la catastrophe qui a frappé Madagascar demeure inconnue. Les deux cyclones ont causé de graves dommages, tant aux infrastructures qu'à la capacité agricole de Madagascar. On estime que plus de 10 000 personnes n'ont plus de logement à cause des inondations et que plus de 170 personnes ont déjà perdu la vie. Le Gouvernement malgache estime que 560 000 personnes ont été touchées par les dommages résultant des cyclones et a lancé un appel d'aide d'urgence afin de recueillir 3,7 millions de dollars pour les victimes.

Au nom du Groupe africain, je voudrais exprimer notre sincère reconnaissance pour les efforts déployés par la communauté internationale, les États et les organisations, en vue d'aider Madagascar pendant cette période difficile. Nous les prions instamment de continuer à fournir une assistance d'urgence afin d'atténuer les dommages considérables causés par les cyclones, et à répondre généreusement à l'appel lancé par le Gouvernement de Madagascar à cet égard.

Nous espérons donc ardemment que l'Assemblée générale appuiera le projet de résolution contenu dans le document A/54/L.80.

À cet égard, j'ai l'honneur d'annoncer que les États Membres suivants se sont portés coauteurs du projet de résolution : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Barbade, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, ex-République yougoslave de Macédoine, Guyana, Haïti, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Libéria,

Liechtenstein, Maroc, Mexique, Monaco, Mozambique, Nicaragua, Norvège, Ouganda, Portugal, Sainte-Lucie, Sénégal, Seychelles, Sri Lanka, Suriname, Togo, Trinité-et-Tobago, Turquie, Uruguay et Venezuela.

M. Brito (Portugal) (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale se réunit une fois de plus, quelques jours seulement après avoir été convoquée pour discuter de la situation dramatique que connaît le Mozambique suite aux inondations incessantes, pour examiner un autre projet de résolution sur la situation désastreuse provoquée par les deux cyclones qui ont récemment frappé Madagascar.

L'Union européenne présente ses condoléances au Gouvernement et au peuple malgaches à l'occasion des pertes humaines causées par les deux catastrophes, qui ont frappé le pays en rapide succession, le mois dernier et au début de mars. La situation est encore aggravée par le fait que la catastrophe est survenue à un moment où une épidémie de choléra avait déjà coûté la vie à plus de 1000 personnes.

Selon les renseignements dont nous disposons, des milliers de personnes ont dû quitter leur maison en raison des cyclones et d'autres informations commencent à nous parvenir sur le nombre d'autres personnes qui ont également été touchées, à divers degrés, par ces catastrophes naturelles.

Il semblerait que de graves dégâts ont été infligés aux récoltes dans certaines régions, et que des maisons et des infrastructures ont été détruites sur le passage des tempêtes. En outre, la destruction des routes et des voies ferrées entrave la circulation des vivres et des autres produits de base, retardant l'arrivée de l'assistance dont ont tant besoin les populations touchées.

L'Union européenne et ses États membres tiennent à saluer le travail des organismes de l'ONU déjà actifs sur l'île pour les efforts qu'ils ont déployés pour porter assistance aux populations isolées par les inondations, ainsi que la participation active à ces efforts d'autres organisations, y compris des organisations non gouvernementales, qui se sont rendues d'urgence dans les zones touchées par la catastrophe et qui coordonnent maintenant leur action avec le Gouvernement malgache afin de veiller à ce que l'aide apportée soit aussi efficace et rapide que possible.

Nous croyons comprendre que les missions d'évaluation — dont une mission de l'Office humanitaire de la Communauté européenne — sont déjà en route ou sont en préparation. On ne pourra se faire une idée claire de

l'ampleur de la catastrophe que plus tard. L'Union européenne attend l'appel de la communauté internationale, qui va être lancé bientôt, pour prendre une décision quant à un éventuel envoi d'aide supplémentaire à Madagascar.

L'Union européenne attache une grande importance au travail humanitaire de l'ONU, comme l'atteste son engagement et sa participation étroite aux divers processus de consultation dans ce domaine. L'Union européenne est prête à apporter une contribution constructive à l'élaboration d'une position commune, de consensus, dans le domaine humanitaire. Toutefois, nous tenons à préciser que sa tâche serait grandement facilitée si on lui ménageait la possibilité de participer au travail sur tous les projets de résolution dès les premières phases.

L'Union européenne espère que ce projet de résolution contribuera aux efforts que déploie la communauté internationale pour améliorer le sort de la population de Madagascar.

M. Osio (Nigéria) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe des 77 et la Chine, le Nigéria tient à transmettre ses remerciements pour la convocation de cette séance en une autre triste occasion, celle du passage du cyclone qui a frappé Madagascar, État Membre en développement de cette Organisation. Il n'y a pas longtemps, nous nous sommes réunis pour manifester notre solidarité avec le Mozambique.

Les catastrophes naturelles continuent de faire des victimes. L'humanité est unie comme toujours, face à cette tragédie. Le Groupe des 77 et la Chine se félicitent de l'intervention de la communauté internationale, dont Madagascar a tant besoin au milieu de cette tragédie. Au nom du Groupe des 77 et la Chine, nous engageons chacun des membres du Groupe à travailler à une solution universelle concertée à ce problème, une solution permettant, si possible, de prévenir la récurrence d'un tel événement dans un proche avenir.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/54/L.80, intitulé «Assistance à Madagascar frappé par les cyclones tropicaux», tel qu'oralement révisé.

Avant que nous nous prononcions sur le projet de résolution, j'annonce que depuis sa présentation, les pays suivants se sont portés coauteurs du projet de résolution A/54/L.80 : Andorre, Bénin, Bolivie, Chypre, Émirats arabes unis, France, Grèce, Guatemala, Îles Salomon, Jamahiriya arabe libyenne, Lituanie, Malte, Nigéria, Nou-

velle-Zélande, Philippines, Qatar, la République tchèque, Saint-Marin et Ukraine.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/54/L.80, tel qu'oralement révisé?

Le projet de résolution A/54/L.80, tel qu'oralement révisé, est adopté (résolution 54/96 M).

M. Morel (Seychelles) (*parle en anglais*) : Les Seychelles se sont également portées coauteurs du projet de résolution. Nous avons fait le nécessaire avant la convocation de la séance. Je tiens à confirmer cela et à m'assurer que nous sommes mentionnés dans les procès-verbaux.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous prenons note de la déclaration du représentant des Seychelles.

Je donne la parole au représentant de Madagascar.

M. Bakoniarivo (Madagascar) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous adresser les plus vifs remerciements de la délégation de Madagascar pour avoir convoqué cette réunion qui a permis l'adoption du projet de résolution A/54/L.80 relatif à l'assistance à Madagascar, frappée par les cyclones tropicaux Eline et Gloria.

L'adoption par consensus de cette résolution montre que la communauté internationale dans son ensemble est profondément préoccupée par la situation critique des pays en développement victimes de catastrophes naturelles. Cette décision témoigne une fois de plus de l'expression de la solidarité internationale consacrée par la Charte des Nations Unies. Le Gouvernement de Madagascar est particulièrement reconnaissant aux Membres de l'Assemblée de cette marque de sympathie et de solidarité.

Ma délégation tient à exprimer sa reconnaissance à S. E. M. Ahmed Aboul Gheit, Ambassadeur, Représentant permanent de la République arabe d'Égypte qui, en sa qualité de Président du Groupe africain du mois, a bien voulu se charger de la présentation du projet de résolution. Ma délégation est également très sensible au geste de toutes les délégations en se portant coauteurs du projet. Notre gratitude s'adresse également aux délégations qui, à travers leurs déclarations, ont manifesté leur appui et leur sympathie au peuple et au Gouvernement malgaches, à savoir le Portugal, au nom de l'Union européenne, le Nigéria, au nom du Groupe des 77 et la Chine.

Je saisis enfin cette occasion pour réitérer les plus vifs remerciements et l'expression de la profonde gratitude du Gouvernement de la République de Madagascar aux États, organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales et associations qui ont contribué, dès le début des calamités, à assister Madagascar en ces moments difficiles. Nous ne saurions oublier dans le même ordre de pensée, l'action diligente et efficace menée par les services du Bureau de coordination des affaires humanitaires de l'ONU, aussi bien au Siège à New York et à Genève que sur le terrain, ainsi que les efforts combien appréciés du Coordonnateur résident. Enfin, nous tenons à réitérer ici nos remerciements au Secrétaire général de notre Organisation pour l'appel qu'il a bien voulu lancer en faveur de Madagascar à la suite de ces cyclones tropicaux.

À l'instar de ceux qui croient en la renaissance de l'Afrique, le Gouvernement de Madagascar s'est attelé au cours de cette dernière décennie à multiplier les efforts pour sortir du marasme économique et pour engager le pays dans la voie du développement durable. Dans cet objectif, des mesures difficiles et souvent douloureuses ont été prises pour accroître le potentiel productif de l'économie malgache. Ces efforts se trouvent malheureusement entravés par les passages trop fréquents, presque chaque année, des cyclones qui ravagent en très peu de temps d'importants acquis du développement. Ces phénomènes mettent en péril la sécurité alimentaire du pays et portent sévèrement atteinte aux infrastructures nationales et aux ressources dont l'économie malgache est essentiellement tributaire. Cette année encore, Madagascar a été frappée dans un intervalle de temps rapproché par deux cyclones qui ont fait de nombreuses victimes et causé de considérables dégâts matériels.

Le bilan provisoire fait état de la destruction à 25 pour cent des services de santé dans les zones touchées et de 560 000 personnes sinistrées. Outre les cyclones qui mettent à mal les ressources humaines et naturelles, d'autres calamités naturelles telles que l'invasion des criquets migrateurs en 1997, 1998 et 1999, les phénomènes de sécheresse et d'érosion marine fragilisent les perspectives de développement de Madagascar.

Le Gouvernement malgache a pris les mesures nécessaires pour faire face aux situations d'urgence. Mais vu l'ampleur des dégâts et la précarité de son économie, Madagascar n'est pas en mesure de pourvoir toute seule aux besoins des populations sinistrées, lesquels sont évalués aux environs de 3 681 361 dollars américains, estimation provisoire selon le dernier rapport du Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies.

Nous sommes confiants qu'à la suite de l'appel contenu dans la présente résolution, les acteurs internationaux participeront en grand nombre ou continueront de participer de manière significative aux opérations de secours et d'assistance d'urgence.

Force est de reconnaître que l'importance de l'aide d'urgence dans tous les cas de catastrophes naturelles, ne doit pas occulter les limites inhérentes à ce type d'action qui vise à soulager en partie les difficultés immédiates de la population. L'effet du choc passé, reste entier en effet le problème du relèvement. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement de la République de Madagascar tient à attirer l'attention de la communauté internationale sur les difficultés économiques et financières rencontrées par mon pays pour faire face à la reconstruction et ce, dans une conjoncture particulièrement défavorable. Ma délégation aura l'occasion, au moment opportun, de saisir de ces questions les instances appropriées de notre Organisation.

Deux aspects importants du problème méritent d'être soulignés. Premièrement, la reconstruction des équipements et des infrastructures se traduira par une augmentation insupportable des dépenses publiques et l'affectation d'une part importante des ressources destinées au financement des projets de développement déjà programmés. Deuxièmement, les perspectives de croissance de l'économie nationale seront sérieusement compromises à la suite d'une déproduction consécutive aux dégâts par les secteurs de l'agriculture, des transports, des communications et de l'énergie, tandis que la perte des produits d'exportation entraînera une aggravation de la balance des paiements.

Face à ces problèmes, nous exprimons l'espoir que la communauté internationale envisagera avec bienveillance et compréhension dans quelle mesure elle pourra participer au programme de relèvement et de reconstruction. Les souhaits que nous venons d'exprimer se justifient par la même conviction qui nous assure que les démarches présente et future de mon gouvernement recevront toute la sollicitude de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 20 b) de son ordre du jour.

La séance est levée à 15 h 40.